

LE BILLET D'HUMEUR DE PAUL ARDENNE

Prisons contemporaines ouvrir l'architecture fermée

Architecturer une prison vivable

Texte:
Paul Ardenne

L'actualité, avec une constance désespérante, n'a de cesse de résonner du « malaise des prisons ». Surpopulation carcérale chronique et quasi universelle, saleté des lieux de détention, violence endémique, état dépressif des détenus comme du personnel pénitentiaire en charge d'encadrer ces derniers... Faisant elle aussi retour de façon chronique, la mutinerie, explosion de colère et de désespoir, est dès lors l'issue logique à cette crise des prisons vécue comme insoluble – et le signe d'un échec cuisant, aussi bien. Non que les architectes se désintéressent de la question pénitentiaire, quelques-uns, avec détermination, se risquent à avancer cette solution, partielle certes mais concrète : l'architecture comme formule d'apaisement.

◀
La maison d'arrêt de Roermond, aux Pays-Bas
© www.puisers.nl



▲▲
La maison d'arrêt de Roermond, aux Pays-Bas
© www.puissers.nl



« S'IL ARRIVE QUE LES ANCIENNES PRISONS, À L'INSTAR DES USINES DÉSAFFECTÉES, PUISSENT SE CHANGER AUJOURD'HUI EN LIEUX SOCIALEMENT ENVIABLES, RIPOLINÉS ET OÙ L'ON PEUT ALLER, VENIR ET REVENIR SANS CONTRÔLE, RESTE QUE LA PRISON-PRISON N'A PAS FINI D'EXISTER. »

Les prisons, parfois, sont des lieux fort vivables. Sous certaines conditions toutefois. Lorsqu'on les transforme, par exemple, en résidences hôtelières, en passant l'éponge sur leur passé sombre. La maison d'arrêt de Roermond, aux Pays-Bas, a récemment connu une requalification des plus respectables lorsque ce vénérable établissement datant de 1863, sanglé dans ses roides murs de briques, s'est vu requalifié en hôtel par le groupe Van der Valk. Cent cinq prisonniers y gâchaient-ils jadis leur existence à rêver leur vie sans pouvoir la vivre? Aujourd'hui, les voyageurs disposent ici de quarante chambres confortables, ils y passent à présent les sabbats sans avoir à montrer patte blanche. Même destin de métamorphose heureuse pour l'Université catholique de Lyon, logée depuis la rentrée 2015 dans la prison Saint-Paul de sinistre réputation. Le cabinet d'architecture Garbit et Blondeau, avec *maestria*, a tout gommé ici du passé. Le corps principal de la prison? Conservé mais recouvert d'un immense auvent transparent faisant entrer la lumière à tout crin, et serti dorénavant derrière un mur-verrière de 2000 m², il évoque à présent les parcours fluides de la lumière et des corps, à-rebours de toute symbolique de claustration.

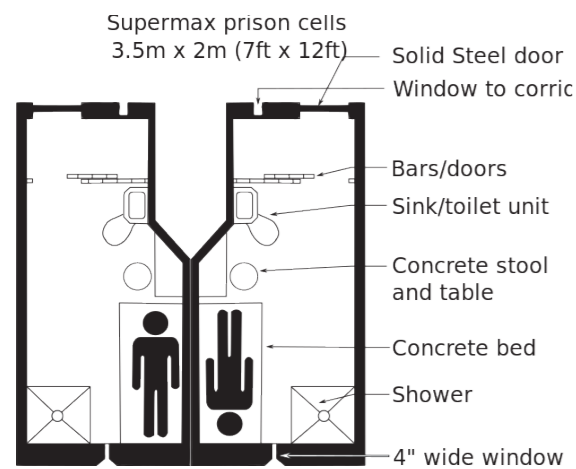
Un univers d'écueils

S'il arrive que les anciennes prisons, à l'instar des usines désaffectées, puissent se changer aujourd'hui en lieux socialement enviables, ripolinés et où l'on peut aller, venir et revenir sans contrôle, reste que la prison-prison n'a pas fini d'exister. Le durcissement législatif des États, une culture coercitive croissant de manière globale tendraient plutôt,

aujourd'hui, à rendre la prison-prison plus nécessaire que jamais, ne pourrait-on y faire loger tous ceux que la nemesis pénale entend y expédier (faute de cellule, ce sera alors l'assignation à résidence, les travaux d'intérêt général ou le bracelet électronique, pas forcément désavantageux). La pérennité de la prison-prison, assurée par le croît hyperbolique de la population carcérale enregistré de part en part de la Planète, n'est pas douteuse. Lurigancho (Pérou), une centrale construite pour 3 600 détenus, héberge plus de 10 000 prisonniers. Le croît hyperbolique de la population carcérale, surpeuplant la prison, rend celle-ci plus nécessaire que jamais – comment, au juste, s'en passer efficacement? Même si tout y va à vau-l'eau, le système se désorganisant de concert. La prison de San Marta, à Mexico, est gérée par les gangs qu'elle abrite. L'apparition quasi universelle de mitards (« Quartiers de Haute Sécurité » en France, « Security Housing Units » aux États-Unis, « trous » un peu partout) n'est pas le seul fait de la nécessité d'isoler, entre les tau-lards, les plus dangereux ou les plus asociaux. Conjonctuellement, elle règle par défaut les problèmes de gestion en mettant entre parenthèses, un temps qui souvent s'éternise, les vrais problèmes de la prison. Un cache-misère.

L'inhumanité de la prison contemporaine a de multiples mobiles : la privation de liberté qu'on y endure, la dépossession identitaire éprouvée entre ses murs, les conditions d'accueil des visiteurs, la qualité de la nourriture, la complication que représente le fait d'y vieillir..., entre autres critères de souffrance physique et morale et en plus d'une trop fréquente surpopulation. Cette inhumanité, comment un bâtiment,

même bien conçu, même accueillant, même bien géré, pourrait-il la juguler? Juguler l'inhumanité de l'univers carcéral, au demeurant, est-il toujours le but visé? À la prison ADX Supermax de Florence, dans le Colorado (« une version propre de l'enfer », dit-on ce lieu à 1 400 portes à contrôle électrique créé en 1994), on préfère claquemurer les détenus seuls et dans le silence, une façon radicale d'éviter le problème. Des efforts sont constatés, cependant, à commencer par celui-ci : fermer de vieilles enseignes en opérant des regroupements dans des unités nouvelles, comme on l'a fait à Lyon en 2009. Las, le projet a tourné pour l'occasion au fiasco. Les vétustes prisons de Montluc, Saint-Joseph et Saint-Paul, vidées au profit du nouvel établissement de Lyon-Corbas, ç'aurait été une bonne idée si ce dernier avait pu simplement accueillir les masses de détenus que l'on a décidé d'y transférer. 45 000 m² pour Lyon-Corbas, ce n'est pas rien. « Nous disposons avec la maison d'arrêt de Corbas d'un outil extraordinaire : douche et interphonie dans les cellules. Mais aussi des ateliers pour le travail et des salles de sport », annonce fièrement son directeur, lors de l'ouverture du nouvel établissement. Très vite, cependant, on déplore le manque de cellules individuelles, de postes d'atelier, les bibliothèques hors service, les tentatives de suicide en hausse... Pour l'architecte soucieux de penser la prison harmonieuse ou, à défaut, la moins invivable possible, cette chape de complications en tous genres agit d'emblée comme un frein. Il y a de quoi, tout bien pesé, se décourager. La vocation architecturale de la prison à abriter un détenu que l'on va redresser, au vu de cette évolution, fléchit voire disparaît.



▲
ADX Supermax de Florence
© D.R.
◀
«Une version propre de l'enfer»
© D.R.



▲
Université catholique de Lyon, Garbit Blondeau Architectes
© Arnaud Spani

La charge humaniste et la vision du dehors

Jeter la pierre aux architectes? Ce serait déplacé. Le cas de la prison de Lyon-Corbas évoqué à l'instant se révèle, à cet égard, instructif. Les architectes Valode et Pistre, ses concepteurs, n'ont pas lésiné sur ce qu'on appellera la charge humaniste. Largeur des surfaces, accessibilité des espaces communs, ouverture à la lumière, offre d'un confort acoustique maximal, mise à disposition de nombreux espaces récréatifs et de détente... Rien à redire, les architectes ont bien planché. Alors quoi?

Ce travail de fond, résultat d'une approche raisonnée et sensible de l'incarcération, trouve sa limite dans la vision même des architectes, insuffisamment incarnée, non rodée et étrangère à l'épreuve concrète, comme générée depuis l'extérieur même de la prison. Soyons radicaux: les architectes de Lyon-Corbas, sans nul doute, auraient gagné à se faire incarcérer afin de mieux cerner ce que sont l'incarcération et son contenant général, le dispositif pénitentiaire enduré au jour le jour dans sa répétitivité et ses altérations. À propos de la prison Lyon-Corbas vécue de l'intérieur, Marie Boëton («L'architecture des prisons, un casse-tête non résolu», 2014), relève ce point de vue édifiant: «Quitter la vétuste prison lyonnaise

de Saint-Paul pour le centre pénitentiaire ultramoderne de Corbas (Rhône), Steeve (un détenu) en a rêvé pendant des mois. Jusqu'à son transfert un jour de 2009. Une fois sur place, il a vite déchanté. "Corbas, c'était propre, aussi nickel qu'un hôpital", se souvient l'ancien détenu. "Mais tout était automatisé, il y avait des sas et des caméras partout, on se serait cru dans un film de science-fiction." »

Du travail humanisant de Valode et Pistre, à dire vrai, «Steeve» ne retient rien, ne voit rien, ne ressent rien. Sa déception et sa colère s'alimentent en priorité de ce qui constitue l'essence même du phénomène incarcératoire, ses deux mamelles: le renfermement, la surveillance. «Fonctionnelle, parfaitement sécurisée, la prison de Corbas a pendant un temps incarné la prison du futur, relève Marie Boëton. Un temps seulement. Les violences à répétition et les suicides en série ont fini par en faire un contre-exemple. C'est dans les prisons les plus récentes que le mal-être des détenus se révèle le plus profond, note l'aumônier Vincent Feroldi. Les lieux ont été mal conçus, de sorte que les condamnés se sentent à la fois plus isolés et plus opprimés.» Leçon à méditer: le Paradis lui-même, si on en ferme la porte, n'est pas vivable.

Soumissions de l'architecte

La crise des prisons diagnostiquée de part en part du monde contemporain est débitrice en premier lieu d'un déficit matériel: on n'entretient plus ou pas assez, on ne construit pas assez de nouvelles structures d'accueil, on ne paie pas le prix à payer pour faire fonctionner l'existant. Cette crise est aussi l'effet d'un déficit fatal d'inventivité architecturale. Comment, architecte, faire sortir de terre la nouvelle prison vivable (disons, moins mal vivable) alors qu'on est sans cesse en proie, déjà et en amont de tout geste libre, aux recommandations liberticides de l'administration pénitentiaire, qui a évidemment ses raisons? Certains s'y essaient toutefois, contre vents et marées, à l'image d'Architecture Studio avec la prison de St-Denis de la Réunion, livrée en 2008. «Notre volonté, explique Alain Bretagnolle, son concepteur, était d'ouvrir les vues et de dépasser le mur, afin que la privation de liberté ne signifie pas être coupé du monde. Les bâtiments, malgré leur géométrie simple, se distinguent les uns des autres. Surtout, en travaillant sur les flux, nous alternons les espaces restreints et ceux qui s'ouvrent largement sur le paysage, les espaces de travail et espaces de vie en étant ainsi grandement améliorés».

« COMMENT, ARCHITECTE, FAIRE SORTIR DE TERRE LA NOUVELLE PRISON VIVABLE (DISONS, MOINS MAL VIVABLE) ALORS QU'ON EST SANS CESSÉ EN PROIE, DÉJÀ ET EN AMONT DE TOUT GESTE LIBRE, AUX RECOMMANDATIONS LIBERTICIDES DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE, QUI A ÉVIDEMMENT SES RAISONS ? »



Université catholique de Lyon, Garbit Blondeau Architectes
© Arnaud Spani

« HUMANISER LA PRISON PAR L'ARCHITECTURE, REDONNER AU BÂTIMENT FERMÉ UNE DIMENSION AU MOINS RELATIVE D'HOSPITALITÉ – IL IMPORTE D'ABORD, POUR CE FAIRE, DE DÉLIMITER CLAIREMENT LE CHAMP DES OPÉRATIONS. »

Humaniser la prison par l'architecture, redonner au bâtiment fermé une dimension au moins relative d'hospitalité – il importe d'abord, pour ce faire, de délimiter clairement le champ des opérations. Or ce champ, à l'évidence, n'est pas à l'avantage des architectes, certains tenteraient-ils de se l'accaparer tout ou partie. « Dans la conception d'une prison, deux logiques principales se rencontrent, voire s'affrontent, précise François Dieu cité plus avant dans ces chroniques : celle de l'administration pénitentiaire et celle des architectes. Elles se traduisent par des préoccupations également différentes. Garante de la sécurité des établissements et des personnes, l'administration pénitentiaire impose un cahier des charges très précis et contraignant là où les architectes conçoivent le bâtiment et sa réalisation selon leurs contraintes habituelles (esthétiques, fonctionnelles, matérielles, etc.) » Autre problème, pour l'architecte concepteur de prison : ne pas pouvoir anticiper ce que l'usage va imposer de changements probables, à l'encontre des paramètres de départ. François Dieu, encore : « Il n'est pas rare de constater que l'usage fait des lieux ne correspond pas à ce qui avait été prévu ou souhaité par les concepteurs. De sorte que, des constructions aux usages, on peut noter de nombreux décalages. » Cet « usage » de la prison qui pose tant de problèmes, quel est-il exactement ? L'organisation même de la prison dans son instant T et son devenir, le plus clair du temps non-appareillables. Envisagée du point de vue de l'évolution des choses pénitentiaires – et sauf une bien improbable reprise

en mains radicale du système dans son entier –, l'entropie, pour l'occasion, est de nature négative et désorganisatrice. Conséquence ? « Un réajustement du projet architectural renouant avec les logiques de contrôle et de fermeture des espaces inspirées des principes de la sécurité passive et de la prévention situationnelle ».

Mieux communiquer ?

Le philosophe Robert Maggiori, dans les années 1980, forme le concept de « convivance » (*De la Convivance*, 1986, éditions Fayard). Inspiré de cette « convivialité » si chère aux penseurs post-hippies ou héritiers de la « Pensée 68 » (Ivan Illitch, *La Convivialité*, 1973), nourri de l'esprit de Vladimir Jankélévitch, Emmanuel Lévinas et Jürgen Habermas, le concept de « convivance » postule pour le retour de la délibération publique. Être seul à décider n'a pas de sens dans une société adulte, la décision doit relever d'une négociation constante laissant au point de vue de l'Autre une place éminente sinon décisive, soutient Maggiori.

Pourquoi le rappel en ces lignes, aux cives, aux « citoyens » que nous sommes, de ce principe de « convivance » ? S'il est bien entendu que la prison est le théâtre vécu d'un enfermement, d'une privation de liberté, comment garantir que la délibération puisse, en ses murs, avoir lieu ? En particulier, qui viendra prendre l'avis des personnes incarcérées ? Endurer une peine de prison c'est devoir endurer une suspension

« communicationnelle ». Le détenu, a-t-il quelque chose à faire valoir, a peu de chance de pouvoir l'exprimer à sa guise. La prison, pour cette raison, abrite la plus complexe des « altérités » sociales qui soient. Un citoyen y entre pour y perdre ses droits, le droit à la libre circulation avant tout autre, des droits qu'il recouvre en général en sortant, une fois sa peine accomplie. Entre l'étape privative puis l'étape restauratrice qu'incarnent consécutivement l'entrée dans l'espace pénitentiaire et la sortie de celui-ci, la chaîne de la communication sociale se brise. Tout espoir de « convivance » est, sinon perdu, du moins amplement compromis. Si le détenu a quelque chose à dire de son séjour carcéral, ce sera en conséquence non pas sur l'agora, en place publique, mais au mieux de façon clandestine, en faisant passer l'information par des canaux non légaux, illégitimes de fait, et inaudibles ou mal-audibles par l'autorité. Ce déficit d'expression audible induit un déficit de communication entre qui subit la prison et l'administration pénitentiaire qui gère celle-ci. Il induit aussi un déficit de communication avec les architectes de prisons, déjà otages, ces derniers, de cahiers des charges contraignants imposés par l'autorité publique. Le résultat ? S'il est normal qu'un agriculteur organise sa ferme, et un intellectuel, le bureau où il va travailler, cette normalité se voit refusée au prisonnier. Jusqu'à nouvel ordre, ce ne sont pas les prisonniers qui conçoivent leur propre prison. La question de concevoir la prison vivable, en conséquence, dépasse les architectes.